



PO Box 240, Apia, Samoa
E : spreparep@sprep.org
T : +685 21929
F : +685 20231
W : www.sprep.org.



L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

Vingt-Septième Conférence du PROE

19 - 21 septembre 2016
Alofi, Niue

Point 5.3 de l'ordre du jour : Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2015

Objet du document

1. Présenter les comptes annuels vérifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Contexte

2. L'article 27(e) du Règlement financier prévoit que le directeur est tenu de soumettre à chaque Conférence du PROE des états financiers annuels devant être vérifiés et présentés en conformité avec les articles 30 à 32. Par ailleurs, l'article 33 du Règlement financier énonce que le directeur général doit, avant chaque Conférence du PROE, diffuser le rapport des commissaires aux comptes sur les opérations financières du PROE en l'accompagnant des observations qu'il juge utiles.
3. Les états financiers vérifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 ont été préparés en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) et comprennent les documents suivants :
 - Rapport de la direction
 - Rapport d'audit indépendant
 - État des performances financières
 - État de la situation financière
 - Tableau des fluctuations des réserves
 - Tableau des flux de trésorerie
 - Notes des états financiers
 - Rapport à l'attention de la direction
4. Les commissaires aux comptes ont certifié sans réserve les opérations financières du Secrétariat pour 2015.

Recommandation

5. La Conférence est invitée à :
 - **examiner** et **approuver** les états financiers vérifiés et le rapport des commissaires aux comptes pour 2015.